

Date de dépôt : 26 août 2009

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M François Gillet : Pour une
commission cantonale des sports enfin active !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

A Genève, les sports populaires ne sont pas reconnus à leur juste valeur et, par conséquent, guère encouragés à l'heure actuelle. Par ailleurs, des perspectives plutôt sombres annoncent des jours difficiles pour les sports populaires : la prochaine édition du marathon de Genève est menacée, alors que le triathlon de Genève et le tour de Romandie risquent de disparaître définitivement du territoire genevois.

Alors que le rôle social des clubs sportifs auprès de la collectivité et plus particulièrement de la jeunesse n'est plus à démontrer, il apparaît qu'il n'est pas assez soutenu financièrement. A cela s'ajoute, dans certains secteurs du canton et pour de nombreux sports, un manque cruel d'infrastructures.

L'éclatement des dispositifs en vigueur sur le plan cantonal ne facilite en rien la situation ; bien au contraire ! Le sport-étude dépend du DIP, les actions sportives liées à la promotion du bien-être et de la santé sont du ressort du DES, tandis que le DCTI est en charge des infrastructures.

Les difficultés inhérentes à cette dilution des responsabilités ont été déjà bien souvent constatées et le dispositif actuel a montré ses limites. En l'absence d'une autorité cantonale clairement identifiée, un soutien efficace aux clubs sportifs et aux sports populaires ne peut être assuré.

Or, il existe bien une commission cantonale des sports, mais celle-ci ne s'est réunie qu'à quelques reprises en dix ans et pas une seule fois depuis le début de cette législature !

Nous avons pris bonne note des déclarations du chef du DCTI (relayées par la presse) sur la nécessité de promouvoir le sport populaire et nous saluons la convocation prochaine de la commission cantonale des sports. Nous souhaitons toutefois obtenir des réponses précises aux questions suivantes :

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels sont les objectifs définis par le DCTI concernant la politique cantonal du sport (collaboration communes-canton etc.) et en matière de défense des sports populaires ?*
- 2. A quelle date et à quelle fréquence la commission cantonale des sports sera-t-elle convoquée ?*
- 3. Qu'est-il advenu du fonds d'équipement sportif, disponible jusqu'au début des années 90 et destiné à la réalisation d'infrastructures que ni les clubs ni les communes n'étaient en mesure de financer ?*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'accueil de l'EURO 2008 de football a obligé le département chargé du sport à faire des choix en matière d'allocation de ressources. Bien que les relations régulières avec les milieux sportifs genevois se soient poursuivies tout au long des premières années de la présente législature, la Commission cantonale des sports ne s'est ainsi pas réunie. Elle a reçu un intérêt important dès la fin du traitement du dossier de l'EURO 2008 et a été convoquée pour une séance qui se tiendra début octobre 2009.

Les axes prioritaires de la politique cantonale des sports menée actuellement sont les suivants:

- améliorer les conditions d'accueil des grandes manifestations sportives en collaboration avec les communes,
- resserrer les liens entre les milieux sportifs et les autorités cantonales,
- favoriser le bénévolat dans le sport,
- soutenir la candidature olympique pour des JO d'hiver à Annecy en 2018, et préparer une candidature olympique pour des JO d'hiver en 2022 à Genève.

D'autre part, le secrétaire général adjoint chargé de la coordination du sport entretient des relations régulières avec toutes les entités concernées au sein de l'Etat, notamment avec le DES au sujet de la mise en œuvre du plan cantonal de prévention et de promotion de la santé et avec le DIP en matière de sport à l'école et de soutien aux jeunes talents sportifs.

La nouvelle Commission cantonale des sports se réunira une première fois le 9 octobre 2009 et discutera à cette occasion de son fonctionnement futur.

Pour ce qui est des fonds dont la Commission cantonale des sports pouvait suggérer au Conseil d'Etat l'affectation à des projets d'infrastructures sportives intercommunales, ils sont épuisés depuis la fin de la dernière législature. Il s'agissait d'un fonds visant à favoriser l'intercommunalité et la mise en commun des moyens. Il s'agissait avant tout, en période de vaches grasses, d'éviter la construction de centres sportifs surdimensionnés par chaque commune. Aujourd'hui, l'intercommunalité est parfaitement entrée dans les mœurs et avec une aide financière de la Commission du Sport Toto, les communes arrivent à développer ensemble leurs infrastructures comme le démontrent les récents exemples de Rouelbeau (Meinier, Collonge-Bellerive) ou du nouveau bâtiment du Stade Marc-Burdet (Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Pregny-Chambésy).

Mentionnée ci-dessus, la Commission consultative cantonale du Sport Toto demeure le principal instrument de soutien au sport genevois à disposition des autorités cantonales. Les fonds distribués aux milieux sportifs genevois par la Commission sont issus du produit de la Loterie romande et représentent un cinquième de la part qui revient au canton. Par année, il s'agit d'une somme avoisinant les 4 millions qui sont redistribués essentiellement aux clubs et associations, notamment en fonction du nombre de juniors et de leurs activités pour favoriser la relève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER